

M. JOAN GONDOLO

Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles
École de Droit de La Sorbonne – Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Membre de l'IRJS et du DReDIS

✉ joan.gondolo@univ-paris1.fr



I. CHAMPS DE RECHERCHE

Droit comparé, droit international, droit international privé, droit des données à caractère personnel, droit du numérique, droit des affaires.

II. PARCOURS ACADEMIQUE

2016 – 2024	Doctorat en droit privé - Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne , Félicitations du jury Doctorant Contractuel puis ATER <i>Thèse</i> : « Les frontières de l'espace européen de sécurité en matière de données à caractère personnel - Droit international et données personnelles », sous la direction du Professeur Pascal de Vareilles-Sommières. <i>Prix de thèse de la branche française de l'Association de Droit International (ADI/ILA)</i>
2015 – 2016	Master 2 Recherche Droit Anglais et Nord-Américain des Affaires - Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne , Major de Promotion <i>Mémoire</i> : « Étude comparative de la protection des données à caractère personnel et de la <i>Privacy</i> dans l'Union européenne et aux États-Unis » (en anglais), sous la direction du Professeur Pascal de Vareilles-Sommières.
2014 – 2015	Master 1 Droit International des Affaires - Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
2011 – 2014	Licence de droit et science politique - Université Côte d'Azur

III. THÈSE

Titre : [Les frontières de l'espace européen de sécurité en matière de données à caractère personnel – Droit international et données personnelles](#)

Thèse de doctorat en droit privé, soutenue le 9 décembre 2024 à l'Université Paris 1, sous la direction de M. le Professeur P. de Vareilles-Sommières et devant un jury composé des professeurs M.-E. Ancel (*Paris 2, président*), É. Farnoux (*Strasbourg, rapporteur*), S. Laval (*Littoral Côte d'Opale, rapporteur*) et É. Pataut (*Paris 1, suffragant*)

PARTIE 1. L'AMBITION D'UN ESPACE EUROPÉEN DE SÉCURITÉ

Titre 1. La construction historique de l'espace européen de sécurité

Titre 2. Les critères de définition des frontières de l'espace européen de sécurité

PARTIE 2. LA RÉALISATION DE L'ESPACE EUROPÉEN DE SÉCURITÉ

Titre 1. La réalisation de l'espace européen de sécurité par le droit international privé

Titre 2. La recherche d'efficacité en contexte international

La thèse se situe à la croisée du droit international et du droit des données à caractère personnel. Elle se concentre sur le déploiement, dans l'espace, du droit européen des données à caractère personnel depuis les lois de première génération, jusqu'au RGPD. C'est en premier lieu la définition du champ d'application des textes relatifs aux données à caractère personnel qui interroge. Les critères de rattachement employés sont de moins en moins techniques et se concentrent désormais plutôt sur le responsable du traitement et la personne concernée, c'est-à-dire celle dont les données font l'objet d'un traitement. Les méthodes localisatrices traditionnelles du droit international sont ainsi remises en question. Plutôt, c'est à travers une approche fondamentale du droit des données à caractère personnel, que le droit international est mobilisé pour servir l'objectif substantiel d'assurer une protection effective de la personne concernée. La définition du champ d'application des textes se fait alors de manière large, unilatérale et extraterritoriale : elle démontre toute l'ambition de créer un espace européen de sécurité en matière de données à caractère personnel.

L'ambition européenne interroge néanmoins quant à la capacité qu'ont l'Union et ses États membres à réaliser effectivement cet espace de sécurité. L'étude porte alors, en second lieu, sur la réalisation de l'espace de sécurité. Le droit international privé joue un rôle central par le recours direct de la personne concernée contre le responsable du traitement ou son sous-traitant. Ce recours soulève alors des questions relatives à la compétence des juridictions judiciaires et au droit national

applicable. Si le RGPD traite de la première question, la seconde est passée sous silence. Plus largement, l'ambition européenne appelle des développements quant à la recherche d'efficacité des décisions européennes en contexte international. Nous analysons ainsi la manière dont le droit européen limite le recours à l'exécution des décisions administratives et judiciaires en dehors de l'Union mais aussi les mécanismes qu'il emploie quand une exécution hors du territoire de l'Union est nécessaire. Enfin, la relation complexe qu'entretiennent l'Union européenne et les États-Unis fait l'objet de développements spécifiques alors que les différents accords transatlantiques ont connu des échecs retentissants.

IV. PARCOURS PROFESSIONNEL

a. Expériences académiques

Depuis 2025	Maître de conférences - Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
2019 – 2022	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche - Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
2016 – 2017	Doctorant contractuel - Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

b. Autres expériences

2020 – 2025	Directeur juridique et co-fondateur - Optimalex
2017 – 2018	Consultant - Altermind Paris

V. AUTRES TRAVAUX DE RECHERCHE

a. Publications

- « En matière de société en formation, substituer n'est pas reprendre », *BJS* octobre 2025, n° 10, p. 13. Commentaire de l'arrêt Com. 18 juin 2025, n° 24-14.311.
- Études « L'organisation de la gouvernance de la société anonyme » (80 pages), « Le contrôle de la gouvernance de la société anonyme » (113 pages), « Les décisions collectives dans la société anonyme non cotée » (32 pages), *Lexbase*, septembre 2025. Rédaction et actualisation de l'encyclopédie de droit des sociétés.
- « Le créancier d'une société n'a pas qualité pour agir en désignation d'un administrateur provisoire de celle-ci », *Lexbase Affaires* 2025, 19 juin 2025. Commentaire de l'arrêt Com. 7 mai 2025, n° 23-20.471.
- « La nullité relative, intrus du droit des sociétés », *JCP E* 2025 n° 18-19, p. 16.
- « De l'enjeu de qualification en matière de *drag along* », *Revue de Jurisprudence Commerciale*, Chronique de droit des sociétés, 7 mai 2025. Commentaire de l'arrêt Com. 27 novembre 2024, n° 23-10.385.
- Co-écrit avec Jean-Charles Daguin, « De quelques précisions sur les modalités de transfert de propriété d'actions non cotées », *Revue de Jurisprudence Commerciale*, Chronique de droit des sociétés, 7 mai 2025. Commentaire des arrêts Com. 18 septembre 2024, n° 23-10.455 et n° 22-18.436.
- « Droit des données à caractère personnel et responsabilité extracontractuelle : mélange instable », *CCE*, mars 2025, alerte 78. Commentaire de la décision TUE, 8 janvier 2025, *Bindl c. Commission*, T-354/22.
- « Dirigeant personne morale de SAS et représentant permanent : la responsabilité en cas d'insuffisance d'actif, acte II », *Rev. Sociétés* 2025, p. 197. Commentaire de l'arrêt Com. 20 novembre 2024, n° 23-17.842.
- « Le RGPD vu des deux côtés de l'Atlantique », *The Conversation*, 24 juillet 2018. Cette publication est consécutive à la présentation de la thèse sur France Culture, *La Méthode scientifique*, 23 mai 2018.
- Co-écrit avec Benoît Gérard, « Twitter ou comment discipliner les individus : retour sur l'affaire Bernardo Silva », *The Conversation*, 15 octobre 2019.

b. Interventions non publiées

- « Les droits d'accès à internet et aux contenus sur internet », contribution au colloque de l'Association des Droits Humains de La Sorbonne, Paris, 17 mai 2017.

c. Séminaires doctoraux – Présentation de travaux de recherche

- Présentation des travaux de thèse, Séminaire doctoral de l'Université Paris I « Exposer et Argumenter sa Thèse », Paris, 12 juin 2018.
- Présentation des travaux de thèse au laboratoire Droit de l'immatériel de la Sorbonne (DReDIS), Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, avril 2025.

VI. ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT

Séminaires de Master 2 :

- Propriété intellectuelle et contentieux international (Université Paris 1, M2 Droit de la création et numérique) : 2025.
- American copyright law (Université Paris 1, M2 Droit de la création et numérique) : 2025, en anglais.

- Nouvelles technologies et contentieux international (Université Paris 1, M2 Droit du commerce électronique et de l'économie numérique) : 2025.
- Anglais juridique appliqué au numérique (Université Paris 1, M2 Droit du commerce électronique et de l'économie numérique) : 2025, en anglais.
- Propriétés intellectuelles (Université Paris 1, M2 Droit des affaires) : 2025.
- Droit anglais des sociétés (Université Paris 1, M2 Droit anglais et nord-américain des affaires) : 2025, en anglais.
- Extraterritorialité et Souveraineté Numérique (Institut Catholique de Paris) : depuis 2022, en anglais.

Cours magistraux :

- Droit international privé I (M1, Université Catholique de Lille) : 2025.
- Droit des affaires (L3, Université Paris 1) : 2025.
- Droit des affaires (L2, Université Paris 1, IED) : 2020 à 2022.
- Droit des biens (L2, Université Paris 1, IED) : 2020 à 2022.
- Droit anglais des sociétés (L3, Université Catholique de Lille) : 2019 à 2024, en anglais.

Travaux dirigés :

- Droit général des sociétés, cours du Pr. Dondero (L3, Université Paris 1) : 2016 à 2019.
- Droit général des sociétés, cours de M. Gardounis (M1, Université Catholique de Lille) : 2020.
- Droit spécial des sociétés, cours du Pr. Dondero (L3, Université Paris 1) : 2017 à 2020.
- Droit des obligations, cours de M. Delvallée (L2, Université Paris-Saclay) : 2019.
- Droit des contrats, cours du Pr. Dondero (L2, Université Paris 1) : 2019.

VII. RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES ET COLLECTIVES - AUTRES

a. Manifestations scientifiques

- **Centenaire de l'Académie Internationale de Droit Comparé**, Paris, 15 et 16 novembre 2024.
Supervision de panels et organisation matérielle lors du Congrès organisé à l'Université Paris 1.
- **Grenelle du droit**, Paris, 27 octobre 2025.
Participation au panel « Du diplôme à la pratique : la formation face aux exigences du marché ».

b. Autres activités académiques

- **Direction d'équipes de TD – Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne**
Droit général (L3, S1) et en droit spécial (L3, S2) des sociétés depuis 2018 pour le professeur Dondero.
- **Encadrement d'équipe en concours de plaidoirie – Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne**
Encadrement de l'équipe de l'université au concours de droit international privé PAX Moot Court 24/25.
- **Direction de mémoires – Institut Catholique de Paris**
Encadrement de plusieurs mémoires de recherche dans le Master 2 Droit de l'intelligence artificielle.

c. Langues

- **Français** : langue maternelle
- **Anglais** : langue maternelle